



Rapport du Vérificateur général
du Québec
à l'Assemblée nationale
pour l'année 2015-2016

Vérification de l'information financière
et autres travaux connexes

Faits saillants

Hiver 2016

Photo de la page couverture
Hôtel du Parlement, *Daniel Lessard*, Collection Assemblée nationale



**Rapport du Vérificateur général
du Québec
à l'Assemblée nationale
pour l'année 2015-2016**

Vérification de l'information financière
et autres travaux connexes

Hiver 2016

La forme masculine employée dans le texte désigne aussi bien les femmes que les hommes, le cas échéant.

Table des matières

Chapitre 1	Observations de la vérificatrice générale, M ^{me} Guylaine Leclerc
Chapitre 2	États financiers consolidés du gouvernement et autres éléments d'intérêt
Chapitre 3	Rapport mensuel des opérations financières
Chapitre 4	Rémunération des cadres du réseau de l'Université du Québec : respect du cadre législatif
Chapitre 5	Réseau de l'éducation : suivi des recommandations et situation financière des entités
Chapitre 6	Réseau de la santé et des services sociaux
Chapitre 7	Opinions modifiées, paragraphes d'observations et commentaires dans le rapport de l'auditeur indépendant
Chapitre 8	Portrait des rapports à l'Assemblée nationale et des rapports aux responsables de la gouvernance et à la direction

Le nom des entités était à jour en date du 27 janvier 2016.

1 Introduction

1 Le Vérificateur général du Québec publie annuellement un rapport distinct portant sur la vérification de l'information financière et d'autres travaux connexes.

2 Les dispositions de la *Loi sur le vérificateur général* nous permettent de faire les commentaires que nous jugeons appropriés, entre autres sur les éléments suivants :

- les états financiers, notamment ceux de certains organismes publics, dont le gouvernement, et ceux des organismes du gouvernement, ainsi que les règles ou les conventions comptables en vertu desquelles ces états ont été préparés ;
- la forme et le contenu des documents d'information financière, notamment les prévisions de dépenses et les Comptes publics, déposés devant l'Assemblée nationale ou en commission, comme moyen de surveillance de l'utilisation des fonds et autres biens publics.

3 Près de 50 % des ressources financières du Vérificateur général sont consacrées à l'audit d'états financiers ou d'autres informations financières. Le présent rapport est publié en raison de l'expertise acquise par notre personnel à cet égard. Il permet principalement de renseigner les parlementaires sur des sujets touchant l'information financière, y compris sur les commentaires jugés nécessaires quant au respect de la conformité aux lois, aux règlements et aux directives.

2 Rapport préélectoral

4 Le 20 avril 2015, l'Assemblée nationale a adopté la *Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016*. Celle-ci confie au ministre des Finances, préalablement à la tenue des élections générales, la préparation et la publication d'un rapport préélectoral qui présente l'état des finances publiques.

5 De plus, cette loi attribue au Vérificateur général le mandat de préparer un rapport qui devra inclure son opinion sur la plausibilité des prévisions et des hypothèses présentées dans ce rapport préélectoral ainsi que tous les commentaires qu'il jugera appropriés et qui découlent de ses travaux en la matière. Il devra également y indiquer s'il a reçu tous les renseignements et les documents demandés dans le cadre de ces travaux.

6 Le premier rapport préélectoral sera publié en août 2018. Voici les dates importantes pour chacune des étapes menant à la publication de ce rapport, selon ce qui est prévu dans diverses lois.

18 juin 2018	Transmission au Vérificateur général du rapport préélectoral produit par le ministre des Finances
13 août 2018	Transmission au ministre des Finances de l'opinion du Vérificateur général sur le rapport préélectoral
20 août 2018	Transmission au président de l'Assemblée nationale du rapport préélectoral, incluant l'opinion du Vérificateur général, et publication par le ministre des Finances Transmission au président de l'Assemblée nationale et publication du rapport détaillé du Vérificateur général sur le rapport préélectoral
29 août 2018	Expiration de la législature et déclenchement des élections
1 ^{er} octobre 2018	Élections générales

7 Le contenu du rapport préélectoral qui sera publié par le ministre des Finances est précisé dans la *Loi sur le ministère des Finances*. Ce rapport devra contenir, avec les révisions nécessaires :

- les prévisions et les hypothèses économiques apparaissant dans le plan budgétaire présenté à l'occasion du dernier discours sur le budget ;
- les prévisions relatives aux **composantes du cadre financier** du gouvernement figurant dans ce plan ;
- les prévisions de dépenses, établies en collaboration avec le président du Conseil du trésor, ventilées selon les champs d'activité de l'État ;

Les composantes du cadre financier sont les revenus et les dépenses par grandes catégories.

- les rapports prévus à l'article 15 de la *Loi sur l'équilibre budgétaire*, soit les prévisions relatives à l'atteinte de l'équilibre budgétaire et à la réserve de stabilisation ;
- les rapports prévus à l'article 11 de la *Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations*, soit les prévisions liées à l'évolution de la dette représentant les déficits cumulés et de la dette brute, des sommes portées au crédit du Fonds des générations et de celles utilisées, le cas échéant, pour rembourser la dette brute.

Les dépenses ventilées selon les champs d'activité de l'État sont présentées par grande mission du gouvernement :

- santé et services sociaux ;
- éducation et culture ;
- économie et environnement ;
- soutien aux personnes et aux familles ;
- gouverne et justice.

8 Dans les faits, les prévisions relatives aux composantes du cadre financier seront présentées pour cinq années financières consécutives, tandis que celles liées aux **dépenses ventilées selon les champs d'activité de l'État** le seront pour trois années financières.

9 Les nouvelles dispositions de la *Loi sur le vérificateur général*, quant à elles, prévoient que notre opinion sur la plausibilité des prévisions porte au moins sur les trois premières années de prévisions financières présentées. Par conséquent, nos travaux et notre opinion porteront sur les années 2018-2019 à 2020-2021, et ce, en raison de l'incertitude importante entourant l'évaluation de prévisions au-delà de trois ans.

10 Au cours des derniers mois, nous avons mis sur pied une équipe responsable de planifier et d'entamer les travaux à l'égard du rapport préélectoral. Au fil du temps et selon les besoins, des ressources s'ajouteront à celle-ci. L'expérience acquise depuis 2013 lors des deux vérifications portant sur la mise à jour économique et financière du Québec et lors de celle relative à l'évolution du solde budgétaire du gouvernement nous sera également fort utile.

11 Il est important de comprendre que les travaux que nous mènerons afin de répondre à ce nouveau mandat nécessitent une approche toute particulière. Premièrement, puisque l'établissement des prévisions et des hypothèses requiert une grande part de jugement, nous devons acquérir un niveau de confiance suffisant à l'égard du processus qui mène à les déterminer afin d'évaluer le degré de plausibilité de celles-ci. Deuxièmement, l'étendue du périmètre comptable couvert par le rapport nous oblige à planifier nos travaux tôt dans le processus et à les réaliser sur une longue période.

12 Afin de nous aider à évaluer la portée et l'étendue de nos travaux, nous avons contacté les vérificateurs législatifs d'autres administrations ayant réalisé des travaux de nature comparable. Ainsi, des discussions ont notamment eu lieu avec le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario, lequel publiera en 2018, pour la troisième fois, un rapport concernant le rapport préélectoral sur les finances de l'Ontario. Ce partage d'information, que nous avons amorcé lors de nos précédents mandats et que nous prévoyons maintenir au cours des prochaines années, nous permettra de tirer parti des meilleures pratiques en la matière.

13 Nous avons donc établi une stratégie afin d’être en mesure de formuler notre opinion sur le rapport préélectoral en 2018. Cette stratégie comporte deux phases, soit l’évaluation du processus budgétaire dans les années précédant la préparation du rapport préélectoral et l’appréciation de la plausibilité des prévisions et des hypothèses qui y seront présentées.

14 À l’automne 2015, nous avons présenté la stratégie retenue au ministère des Finances et au Secrétariat du Conseil du trésor, qui sont les principaux intervenants dans le processus budgétaire. Nous leur avons souligné l’importance d’obtenir une bonne collaboration de toutes les parties, et ce, tout au long de notre mandat, notamment afin de respecter les échéanciers établis.

15 La première phase de nos travaux a été amorcée, et elle s’échelonna jusqu’en 2018. Elle touche le processus budgétaire de plusieurs entités du périmètre comptable du gouvernement (ministères, organismes et fonds spéciaux). Notre évaluation consiste notamment à nous assurer que le processus est efficace et rigoureux et qu’il favorise la qualité de l’information publiée.

16 Nous effectuons actuellement des travaux de cette nature auprès du ministère de l’Éducation, de l’Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR) et du ministère du Travail, de l’Emploi et de la Solidarité sociale. D’autres ministères, organismes ou fonds spéciaux s’ajouteront au fil des mois.

17 Au fur et à mesure de l’avancement de nos travaux, nous formulerons les recommandations que nous jugerons nécessaires afin de nous assurer que le processus budgétaire menant à la production du rapport préélectoral en 2018 sera de qualité. Ces recommandations seront d’abord adressées aux entités concernées. Si l’importance des lacunes décelées le justifie, elles pourraient également être incluses dans l’un de nos rapports déposés à l’Assemblée nationale.

18 En outre, nous prévoyons apprécier, tout au long de nos travaux, la mise en œuvre des 17 recommandations que nous avons formulées lors de nos trois mandats précédents portant sur les prévisions économiques et financières, afin de rendre compte de leur degré d’application dans le rapport détaillé que nous produirons en 2018.

19 Quant aux travaux de la deuxième phase portant sur l’appréciation du rapport préélectoral, ils débiteront au printemps 2018. À cet égard, l’évaluation du processus budgétaire que nous aurons effectuée précédemment nous permettra également de mieux cerner les risques et d’améliorer notre stratégie pour cette dernière phase, de manière à maximiser la réalisation des travaux dans de courts délais, soit entre le moment où le ministre des Finances nous remettra le rapport préélectoral et la transmission de notre opinion sur ce rapport.

3 États financiers consolidés du gouvernement et autres éléments d'intérêt

20 À mon arrivée à titre de vérificatrice générale, j'ai pris connaissance de l'ensemble du dossier des paiements de transfert. Après avoir réalisé divers travaux et recueilli plusieurs commentaires à cet égard, j'arrive aux mêmes conclusions que mon prédécesseur. Ainsi, pour la troisième année consécutive, le rapport de l'auditeur sur les états financiers consolidés du gouvernement présente une réserve concernant la comptabilisation des paiements de transfert. Cette réserve découle d'une divergence d'opinions entre le Vérificateur général et le ministère des Finances du Québec quant à l'interprétation de la norme comptable sur les paiements de transfert. Dans la profession, l'interprétation qu'en font les différents préparateurs de l'information financière et les divers cabinets d'experts-comptables diverge également. Le chapitre 2 traite notamment de ce sujet.

21 Au cours de la dernière année, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) a recensé les difficultés relatives à l'application de cette norme, examiné un projet de synthèse des commentaires reçus et discuté des prochaines étapes. Il prévoit poursuivre les discussions entreprises et parachever la version définitive de cette synthèse lors de sa réunion prévue en mars 2016. Le Vérificateur général suivra attentivement les travaux du CCSP sur le sujet.

22 Par ailleurs, Hydro-Québec a fait le choix d'appliquer les principes comptables généralement reconnus des États-Unis pour ses états financiers. Or, aux fins des états financiers consolidés du gouvernement, les entreprises du gouvernement exerçant des activités à tarifs réglementés, comme Hydro-Québec, devaient adopter les Normes internationales d'information financière (IFRS) à compter du 1^{er} janvier 2015 (avec traitement rétroactif). Jusqu'au 31 décembre 2014, les états financiers de l'entreprise étaient préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada conformément à la partie V du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*. En raison de certains écarts importants entre les différents référentiels comptables, la valeur de la participation du gouvernement dans cette entreprise a dû être ajustée afin de la rendre conforme aux IFRS aux 31 mars 2015 et 2014 pour les états financiers consolidés du gouvernement. Ainsi, la dette nette et les déficits cumulés du gouvernement ont augmenté de 4,6 milliards de dollars au 1^{er} avril 2013.

4 Rapport mensuel des opérations financières

23 Le rapport mensuel des opérations financières, publié par le ministère des Finances, est un document clé du cycle budgétaire. Il vise notamment à évaluer l'atteinte des prévisions du gouvernement tout au long de l'année en mettant en perspective les résultats obtenus avec ces prévisions. L'objectif est d'accroître la transparence des finances publiques.

24 La production d'un tel rapport a également pour but d'améliorer la gouvernance et la reddition de comptes, de renforcer la gestion, de favoriser une prise de décision plus éclairée et de rehausser la confiance de la population.

25 Les énoncés de pratiques recommandées du secteur public de CPA Canada mentionnent les principales qualités de l'information qui doivent être prises en compte dans diverses publications afin que ces dernières soient utiles pour les différents utilisateurs. Par conséquent, nous avons évalué dans quelle mesure l'information contenue dans le rapport mensuel des opérations financières possède ces qualités fondamentales.

26 Nous avons également analysé le rapport mensuel au regard des pratiques observées dans d'autres administrations et des meilleures pratiques en matière de transparence budgétaire préconisées par l'Organisation de coopération et de développement économiques. À cet égard, le Québec est la seule province canadienne à publier des rapports de façon mensuelle, comme le recommande cette organisation.

27 Toutefois, les résultats de nos travaux, publiés dans le chapitre 3, montrent que le délai de publication du rapport mensuel est long. De plus, certains des éléments que nous avons observés réduisent la précision et la comparabilité des données. Ces éléments rendent difficile l'évaluation en cours d'année de l'atteinte des prévisions budgétaires du gouvernement. Ainsi, une bonification du rapport mensuel est nécessaire sur le plan de la qualité et de la suffisance de l'information, particulièrement en ce qui concerne les réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux. Cette bonification devrait notamment aider davantage les parlementaires dans l'exercice de leur pouvoir de surveillance.

5 Rémunération des cadres du réseau de l'Université du Québec

28 Le chapitre 4 porte sur la conformité de la rémunération des cadres du réseau de l'Université du Québec à la *Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette*. Cette loi limite notamment le pourcentage d'augmentation de salaire qui peut être accordé pour la période du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2015 et interdit toute rémunération additionnelle fondée sur le rendement.

29 Les cinq établissements du réseau que nous avons vérifiés comptaient, au 30 avril 2015, 146 cadres dont la rémunération s'élevait à près de 18 millions de dollars. Nous avons relevé des dérogations à la loi dans quatre de ces établissements et l'importance de celles-ci varie selon l'interprétation que chacun a faite de la loi. Le total des dérogations représente un peu plus de 800 000 dollars.

30 Parmi ces dérogations, mentionnons des situations où la rémunération accordée à des cadres a excédé le maximum de leur échelle de traitement. De même, certains cadres d'un établissement ont bénéficié d'un montant forfaitaire qui représente une forme de rémunération additionnelle liée au rendement et d'autres ont reçu une rémunération plus élevée à la suite d'un reclassement de leur poste dans une catégorie supérieure, sans qu'il y ait de justification suffisante.

31 Par ailleurs, le MEESR n'a pas mis en place de mécanismes de contrôle afin de déceler les situations non conformes à la loi.

6 Réseau de l'éducation

32 Le chapitre 5 fait état des progrès accomplis quant à la mise en œuvre de recommandations que nous avons formulées au MEESR en 2010-2011 et en 2012-2013. Il présente également un portrait de la situation financière des entités du réseau de l'éducation.

33 Ces recommandations portent notamment sur le respect, par les entités, des exigences légales et réglementaires pour les budgets et les résultats financiers. D'autres recommandations découlent de nos travaux d'audit financier effectués dans ce réseau. Quatre recommandations dont nous avons fait le suivi ont donné lieu à des progrès satisfaisants et trois ont donné lieu à des progrès insatisfaisants.

34 Par ailleurs, la situation financière des commissions scolaires a continué de se détériorer depuis nos précédents travaux. Pour l'exercice 2014-2015, celles-ci ont affiché un déficit annuel total de 45 millions de dollars et plus des deux tiers ont présenté un déficit annuel.

35 La situation financière des cégeps, quant à elle, s'est améliorée depuis 2011-2012. En effet, ces derniers ont enregistré globalement un surplus annuel pour les exercices 2012-2013 à 2014-2015, comparativement à un déficit pour les exercices 2010-2011 et 2011-2012. Malgré cette amélioration, 44 % des cégeps ont tout de même présenté un déficit annuel en 2014-2015.

36 Quant aux universités, la forte augmentation des soldes de fonds ou de l'actif net présentés dans leurs états financiers découle principalement de l'application d'une nouvelle norme comptable et d'autres éléments. Sans l'incidence de ceux-ci, la situation financière des universités aurait été tout autre, ces dernières ayant cumulé une insuffisance des produits sur les charges de près d'un demi-milliard de dollars au cours des trois derniers exercices.

37 Par conséquent, la situation financière des entités du réseau de l'éducation demeure à surveiller.

7 Réseau de la santé et des services sociaux

38 Le secteur de la santé et des services sociaux représente une part importante des activités gouvernementales. À lui seul, il correspondait à plus de 38 % des dépenses du gouvernement du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2015. Ainsi, compte tenu de son importance, nous effectuons annuellement l'audit de certains établissements de santé ainsi que des travaux d'audit relatifs aux états financiers consolidés du gouvernement.

39 Le chapitre 6 traite du suivi de 16 recommandations des années précédentes et comprend de nouvelles recommandations formulées à la suite de nos travaux d'audit.

40 La *Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux* exige que les établissements de santé présentent un résultat financier en équilibre qui correspond au total du fonds d'exploitation et du fonds d'immobilisations.

41 Au 31 mars 2015, 53 % des établissements (95 sur 180) étaient en déficit et ne se conformaient donc pas à la loi. En outre, dans plus de 44 % des établissements (80 sur 180), le conseil d'administration a approuvé un budget déficitaire pour l'exercice terminé le 31 mars 2015, ce qui contrevient également à la loi. Cela s'avère très préoccupant, car les situations déficitaires qui perdurent depuis maintenant plusieurs années soulèvent des questions sur l'encadrement de cette loi par le ministère.

42 Par ailleurs, le 9 février 2015, le gouvernement sanctionnait la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences de la santé*.

43 Par cette réorganisation, le réseau, auparavant constitué de 196 établissements et agences, comprend désormais 34 établissements depuis le 1^{er} avril 2015.

44 Nous porterons une attention particulière à ce réaménagement au cours des prochaines années. À ce sujet, nous avons notamment entrepris des travaux d'audit des états financiers d'un nouvel établissement issu de la réorganisation du réseau, soit le Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016.

8 Fonds vert – Suivi des recommandations

45 À la demande de la Commission de l'administration publique, le commissaire au développement durable a effectué en 2015 le suivi de la vérification de l'optimisation des ressources intitulée *Fonds vert : gestion et aide financière*. Cette vérification figurait dans le *Rapport du commissaire au développement durable* qui a été déposé à l'Assemblée nationale en juin 2014.

46 Nos travaux de suivi ont été réalisés auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et du ministère des Transports du Québec (MTQ), soit les deux ministères qui ont été invités à l'audition tenue à l'automne 2014 par la Commission relativement au rapport de vérification.

47 Les deux ministères ont entrepris des actions pour donner suite à l'ensemble des recommandations formulées lors de la vérification initiale. Toutefois, les progrès sont jugés insatisfaisants pour la plupart des recommandations que nous avons adressées au MDDELCC et au MTQ, ainsi que pour les deux recommandations faites par la Commission au MDDELCC. De plus, les ministères ont pris du retard dans l'exécution de leur plan d'action par rapport aux échéanciers prévus.

48 Les résultats de ce suivi sont publiés dans un rapport distinct.

Faits saillants

Objectif des travaux

L'objectif de nos travaux était d'exprimer une opinion sur les états financiers consolidés du gouvernement conformément à la *Loi sur le vérificateur général* et aux normes d'audit généralement reconnues du Canada.

Ce chapitre constitue une communication dérivée en application des Normes canadiennes d'audit découlant de l'audit des états financiers effectué selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada.

Le rapport entier est disponible au www.vgq.qc.ca.

Résultats de l'audit et des travaux connexes

Nous présentons ci-dessous certains des constats que nous avons faits lors de nos travaux.

Pour la troisième année consécutive, les états financiers consolidés du gouvernement respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public, à une exception près. Cette exception découle d'une divergence d'opinions quant à l'interprétation de la norme comptable sur les paiements de transfert. Selon notre estimation, au 31 mars 2015, la dette nette était sous-évaluée de 9,2 milliards de dollars et les déficits cumulés l'étaient du même montant, alors que le surplus annuel était surévalué de 670 millions. De plus, compte tenu de l'absence d'information permettant de recenser les travaux réalisés à la fin de l'année financière pour des obligations contractuelles totalisant 2,9 milliards, nous n'avons pu déterminer les ajustements supplémentaires à apporter à ces montants.

Les changements législatifs adoptés en avril 2015 ont permis de régulariser la situation quant à la *Loi sur l'équilibre budgétaire*. La situation de non-conformité a été soulevée dans le rapport de l'auditeur qui accompagnait les états financiers consolidés du gouvernement pour l'année financière 2013-2014. Ainsi, ces états financiers et ceux de l'année financière 2014-2015 sont désormais conformes à cette loi.

Des ajustements importants à la valeur de la participation du gouvernement dans Hydro-Québec ont été nécessaires pour rendre cette valeur conforme aux Normes internationales d'information financière (IFRS). Ainsi, la dette nette et les déficits cumulés du gouvernement ont augmenté de 4,6 milliards de dollars au 1^{er} avril 2013.

L'application initiale de la norme SP 3260, Passif au titre des sites contaminés, n'a pas eu d'incidence significative sur l'évaluation et la comptabilisation du passif environnemental du gouvernement. Ce passif, qui s'élevait à 3,2 milliards de dollars au 31 mars 2015, n'a pas varié de façon importante depuis la fin du recensement des sites contaminés, soit le 31 mars 2011.

Recommandations

Le Vérificateur général a formulé des recommandations à l'intention du Contrôleur des finances, du ministère des Finances du Québec et de l'Agence du revenu du Québec.

Celles-ci sont présentées intégralement ci-contre.

Les entités auditées ont eu l'occasion de transmettre leurs commentaires, qui sont reproduits dans la section Commentaires des entités auditées.

Nous tenons à souligner que l'Agence du revenu a adhéré à la recommandation qui lui a été adressée. Le Contrôleur des finances n'a pas adhéré à celle qui lui a été formulée. Quant au ministère des Finances, il n'a pas adhéré à la recommandation touchant l'inclusion de la Société nationale du cheval de course dans le périmètre comptable du gouvernement. Il est aussi en désaccord sur la nécessité d'auditer les états financiers de l'exercice clos le 28 mars 2012.

Les recommandations réitérées ci-dessous découlent de constats faits dans nos rapports antérieurs intitulés *Vérification de l'information financière et autres travaux connexes*. S'il y a lieu, nous décrivons dans la section 5 du présent chapitre les actions que les entités ont entreprises pour donner suite à ces recommandations.

Recommandation réitérée au Contrôleur des finances

Revoir sa méthode comptable consistant à amortir les coûts relatifs aux transferts interrégimes.

Recommandations réitérées au ministère des Finances du Québec

Inclure la Société nationale du cheval de course dans le périmètre comptable du gouvernement (pour ce qui est des opérations financières survenues entre sa création et sa dissolution).

Produire les états financiers de la Société nationale du cheval de course pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 et celui clos le 28 mars 2012 afin de les transmettre au ministre, accompagnés du rapport de l'auditeur indépendant.

Recommandation réitérée à l'Agence du revenu du Québec

Effectuer un rapprochement entre les sommes provisionnées et les créances ultérieurement perçues afin de s'assurer que la méthode utilisée pour déterminer la provision pour créances douteuses donne lieu à la meilleure estimation possible.

Faits saillants

Objectifs des travaux

Le rapport mensuel des opérations financières est un document qui met en perspective les résultats obtenus en cours d'année avec les prévisions du gouvernement. Il vise à effectuer un suivi et une reddition de comptes plus réguliers de la situation financière du gouvernement ainsi qu'à accroître la transparence des finances publiques.

Notre vérification avait les objectifs suivants :

- s'assurer qu'un processus rigoureux est en place pour favoriser une bonne reddition de comptes découlant du rapport mensuel quant au suivi des prévisions budgétaires ;
- s'assurer que le degré de fiabilité des données financières contenues dans le rapport mensuel est raisonnable ;
- s'assurer que l'information présentée dans le rapport mensuel est compréhensible, pertinente et comparable, et qu'elle renseigne adéquatement les utilisateurs sur l'atteinte des prévisions budgétaires.

Nos travaux ont été effectués auprès du ministère des Finances du Québec (MFQ).

Le rapport entier est disponible au www.vgq.qc.ca.

Résultats de la vérification

Nous présentons ci-dessous les principaux constats que nous avons faits lors de la vérification concernant le rapport mensuel des opérations financières.

Plusieurs bonnes pratiques ont été recensées dans le processus de production du rapport mensuel, mais des améliorations demeurent nécessaires. Plusieurs contrôles adéquats sont en place afin de détecter des erreurs ou des incohérences dans les données financières reçues mensuellement des entités. Ils sont toutefois incomplets, ce qui ne permet pas de s'assurer d'un degré de fiabilité optimal des données. Par exemple, il n'y a pas de travaux a posteriori effectués auprès des entités. De plus, ces dernières doivent être davantage sensibilisées à l'importance de la qualité des données qu'elles transmettent au MFQ, car l'évaluation du degré de précision nécessaire dans la préparation des données peut varier d'une entité à l'autre. Enfin, en raison de l'importance financière du réseau de l'éducation et de celui de la santé et des services sociaux (39 milliards de dollars de dépenses en 2014-2015), leurs données réelles devraient être utilisées plutôt que leurs données prévisionnelles.

Une bonification du rapport mensuel est souhaitable sur le plan de la qualité et de la suffisance de l'information, afin d'accroître sa valeur pour les différents utilisateurs. Parmi les améliorations possibles, il y a la présentation des données sous la même forme que celle utilisée dans les états financiers consolidés, la publication de prévisions portant sur la même période que les données réelles et l'ajout d'explications suffisantes. Actuellement, l'information fournie permet difficilement aux utilisateurs de tirer des conclusions adéquates sur le degré d'atteinte des prévisions et de comprendre les variations importantes dans le temps. À cet égard, nous avons recensé plusieurs bonnes pratiques dans les rapports périodiques d'autres administrations, lesquelles représentent des pistes d'amélioration.

Le délai moyen de publication du rapport mensuel est long, ce qui réduit l'utilité de celui-ci. Au cours des 4 dernières années financières terminées, il a été d'environ 90 jours après la fin de la période concernée. Il s'agit d'un délai relativement long si on le compare à celui des rapports périodiques produits par les administrations examinées au cours de leur dernière année financière complète disponible (de 11 à 74 jours). De plus, il excède les délais recommandés par différents organismes préconisant de bonnes pratiques ou énonçant des normes en matière de reddition de comptes périodique.

Le processus d'amélioration continue nécessite d'être renforcé afin que le rapport mensuel fournisse aux utilisateurs une information de gestion la plus utile et la plus pertinente possible. Les améliorations nécessaires concernent l'évaluation périodique des besoins des utilisateurs, la vigie à l'égard des rapports périodiques des autres administrations et l'évaluation globale de la fiabilité du rapport mensuel.

Recommandations

Le Vérificateur général a formulé des recommandations à l'intention du MFQ. Celles-ci sont présentées intégralement ci-contre.

L'entité vérifiée a eu l'occasion de transmettre ses commentaires, qui sont reproduits dans la section Commentaires de l'entité vérifiée.

Nous tenons à souligner qu'elle a adhéré aux recommandations, sauf à celle portant sur l'amélioration du degré de comparabilité de l'information publiée dans le rapport mensuel.

Recommandations au ministère

- 1 Bonifier le processus de production du rapport mensuel des opérations financières afin d'améliorer la qualité des données financières :**
 - en sensibilisant davantage les entités et en les guidant quant à leurs façons de faire ;
 - en améliorant les contrôles de la qualité, par exemple par des travaux a posteriori et des analyses supplémentaires.
- 2 Accroître la fiabilité et la précision de l'information présentée dans le rapport mensuel des opérations financières :**
 - en y intégrant les données réelles des entités les plus importantes, dont celles des établissements des réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux, en collaboration avec les ministères concernés ;
 - en développant de nouveaux moyens pour améliorer la séparation des périodes et pour tenir compte le plus tôt possible des ajustements importants de fin d'année ;
 - en s'assurant que toutes les provisions pour éventualités sont justifiées.
- 3 Améliorer le degré de comparabilité de l'information publiée dans le rapport mensuel des opérations financières, notamment :**
 - en présentant l'information sous une forme comparable à celle utilisée dans les états financiers consolidés du gouvernement (information consolidée ligne par ligne pour les entités consolidées) ;
 - en y incluant des données additionnelles pour mettre en perspective les résultats réels avec, par exemple, les prévisions révisées ou les prévisions portant sur une période comparable.
- 4 Faciliter la compréhension des données publiées dans le rapport mensuel en fournissant des explications quant aux variations significatives et tout autre élément nécessaire.**
- 5 Diminuer le délai de publication du rapport mensuel afin qu'il soit rendu public en temps opportun.**
- 6 Renforcer la vigie à l'égard des meilleures pratiques en matière de divulgation de l'information ainsi que l'évaluation globale et périodique de la fiabilité des données financières présentées dans le rapport mensuel.**

Faits saillants

Objectifs des travaux

L'Université du Québec (UQ) est un réseau composé de 10 établissements universitaires et d'un siège social, lequel soutient la collaboration et la concertation entre les établissements.

Au 30 avril 2015, ce réseau comptait 409 cadres, dont 54 cadres supérieurs, pour lesquels la rémunération s'élevait à 49,1 millions de dollars.

Nos travaux visaient à nous assurer que :

- les établissements du réseau de l'UQ respectent la législation applicable à la rémunération des cadres supérieurs et des autres cadres ;
- le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR) exerce un suivi approprié du respect de la législation régissant la rémunération des cadres supérieurs et des autres cadres des universités.

Le rapport entier est disponible au www.vgq.qc.ca.

Résultats de la vérification

Nous présentons ci-dessous les principaux constats que nous avons faits lors de la vérification concernant la rémunération des cadres du réseau de l'UQ.

De 2010-2011 à 2014-2015, quatre des cinq établissements du réseau de l'UQ vérifiés ont accordé à leurs cadres une somme non conforme à la législation d'un peu plus de 800 000 dollars.

- L'École de technologie supérieure (ÉTS), l'Institut national de la recherche scientifique (INRS), l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) et l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) ont accordé à certains cadres une rémunération supérieure au montant maximal des échelles de traitement, des primes et des allocations majorées selon les taux prescrits par la loi. Le total de cette rémunération s'élève à 559 000 dollars.
- L'ÉTS a accordé à certains de ses cadres un montant forfaitaire qui représente une forme de rémunération additionnelle liée au rendement, ce qui est interdit par la loi. Ces sommes totalisent 134 000 dollars.
- Six cadres de l'ÉTS qui avaient atteint le maximum de l'échelle salariale de leur catégorie ont vu leur poste reclassé dans une catégorie supérieure sans qu'il y ait de justification suffisante. Cela s'apparente à une majoration salariale au-delà du taux prescrit. La rémunération supplémentaire qui leur a été versée s'élève à 125 000 dollars.

Aucun boni au rendement n'a été accordé aux chefs des établissements vérifiés à l'égard des années 2010-2011 à 2014-2015, comme la loi l'exige. Pour l'année 2009-2010, les chefs d'établissement du réseau ont reçu des bonis au rendement de 161 000 dollars, car ils étaient considérés comme non assujettis quant à l'interdiction de bonis, interdiction qui s'appliquait aux titulaires d'un emploi supérieur explicitement visés. Cette situation a soulevé des interrogations par rapport aux modes de détermination de certaines conditions de travail applicables aux chefs d'établissement, notamment celles liées à l'attribution de primes et de bonis.

Le suivi que le MEESR effectue du respect de la législation portant sur la rémunération des cadres des universités est insuffisant. Aucun mécanisme de contrôle n'est mis en place afin de déceler les situations non conformes. Les interventions du ministère se limitent généralement aux situations problématiques portées à son attention.

Recommandations

Le Vérificateur général a formulé des recommandations à l'ÉTS, à l'INRS, à l'UQ, à l'UQAC, à l'UQAR et au MEESR. Celles-ci sont présentées intégralement ci-contre.

Les entités vérifiées ont eu l'occasion de transmettre leurs commentaires, qui sont reproduits dans la section Commentaires des entités vérifiées.

Nous tenons à souligner qu'elles ont adhéré à toutes les recommandations. Toutefois, certains commentaires de l'ÉTS et de l'INRS ont suscité une réaction de notre part, qui figure à la suite de leurs commentaires.

Recommandations à l'École de technologie supérieure, à l'Institut national de la recherche scientifique, à l'Université du Québec à Chicoutimi et à l'Université du Québec à Rimouski

- 1 S'assurer que la rémunération accordée aux cadres supérieurs et aux autres cadres respecte le cadre législatif.**
- 2 Évaluer la pertinence de récupérer les sommes versées en trop et documenter la décision prise.**

Recommandation à l'Université du Québec

- 3 Clarifier les conditions de travail autres que le traitement qui sont applicables aux chefs d'établissement de son réseau en obtenant les avis gouvernementaux pertinents, plus particulièrement pour les conditions relatives aux primes et aux bonis au rendement.**

Recommandation au ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

- 4 Mettre en place des mécanismes de suivi quant au respect de la législation régissant la rémunération des cadres supérieurs et des autres cadres des universités.**
-

Faits saillants

Objectifs des travaux

Nos travaux, qui ont été effectués auprès du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR), avaient les objectifs suivants :

- effectuer le suivi de recommandations formulées au ministère dans les tomes *Vérification financière et autres travaux connexes* publiés à l'hiver 2011 et à l'hiver 2013 ;
- présenter un portrait à jour de la situation financière des entités du réseau de l'éducation.

Ce chapitre constitue une communication dérivée en application des Normes canadiennes d'audit découlant de l'audit des états financiers effectué selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada.

Le rapport entier est disponible au www.vgq.qc.ca.

Résultats des travaux

Nous présentons ci-dessous les principaux constats que nous avons faits lors du suivi des recommandations et du portrait de la situation financière des entités du réseau de l'éducation.

Les commissions scolaires ne respectent pas encore toutes les exigences imposées, particulièrement en ce qui concerne leurs résultats financiers. Un nombre substantiel de commissions scolaires (12 en 2012-2013, 18 en 2013-2014 et 14 en 2014-2015) ont enregistré un déficit supérieur à la limite permise par les règles budgétaires sans avoir obtenu l'autorisation du ministère.

Globalement, la situation financière des commissions scolaires a continué de se détériorer. En 2014-2015, celles-ci ont affiché un déficit annuel total de 45 millions de dollars. Pour ce même exercice, les deux tiers des commissions scolaires ont présenté un déficit annuel, soit une hausse de 44 % depuis 2011-2012.

Dans le réseau collégial, une hausse de la conformité aux exigences budgétaires et financières a été observée. Pour les exercices 2013-2014 à 2015-2016, tous les cégeps ont soumis un budget, conformément à la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*. En outre, un seul cégep n'a pas respecté les exigences de cette loi puisqu'il a présenté un solde de fonds déficitaire dans ses états financiers pour les exercices 2012-2013 à 2014-2015.

La situation financière des cégeps s'est améliorée depuis 2011-2012. Les cégeps ont enregistré globalement un surplus annuel pour les exercices 2012-2013 à 2014-2015, comparativement à un déficit pour les deux exercices précédents. Toutefois, le nombre de cégeps ayant présenté un déficit annuel en 2014-2015 a doublé par rapport à celui de 2013-2014.

Malgré une forte augmentation des soldes de fonds ou de l'actif net des universités depuis 2011-2012, la situation financière des universités n'est pas totalement maîtrisée. Cette augmentation est principalement occasionnée par l'application d'une nouvelle norme comptable et par d'autres éléments. Dans les faits, pour les exercices 2012-2013 à 2014-2015, les universités ont enregistré une insuffisance des produits sur les charges de 500 millions, qui exclut l'effet des redressements.

Deux autres recommandations, qui découlent de nos travaux d'audit financier, n'ont pas progressé de manière satisfaisante depuis 2012-2013. D'une part, pour l'exercice clos le 30 avril 2015, l'Université du Québec n'a pas respecté les délais prévus par sa loi constitutive pour produire ses états financiers consolidés. D'autre part, le ministère n'a pas encore prévu de modalité de suivi et de versement des subventions à payer aux entités du réseau relativement aux congés de maladie et aux vacances.

Recommandations

Le Vérificateur général a formulé des recommandations à l'intention du MEESR. Celles-ci sont présentées intégralement ci-contre.

L'entité auditée a eu l'occasion de transmettre ses commentaires, qui sont reproduits dans la section Commentaires de l'entité auditée.

Nous tenons à souligner qu'elle a adhéré à toutes les recommandations.

Les recommandations réitérées ci-dessous découlent de constats faits dans nos rapports antérieurs intitulés *Vérification de l'information financière et autres travaux connexes*. S'il y a lieu, nous décrivons dans les sections 3 et 4 du présent chapitre les actions que l'entité a entreprises pour donner suite à ces recommandations.

Recommandations réitérées au ministère

- 1 Prendre les mesures nécessaires pour que toutes les commissions scolaires respectent les exigences imposées, tant en ce qui concerne leur budget que leurs résultats financiers.**
 - 2 Prendre les mesures nécessaires afin que l'Université du Québec produise ses états financiers consolidés à l'intérieur des délais prévus par sa loi constitutive.**
 - 3 Prévoir des modalités de suivi et de versement (sortie de fonds) des subventions à payer aux établissements relativement aux congés de maladie et aux vacances.**
-

Faits saillants

Objectif des travaux

L'objectif de nos travaux d'audit dans le réseau de la santé et des services sociaux est de nous assurer de la fiabilité de l'information financière produite par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), les agences et les établissements du réseau, certaines entités satellites et les fonds spéciaux.

Le présent chapitre comprend un suivi des recommandations présentées au MSSS dans notre rapport *Vérification de l'information financière et autres travaux connexes* publié à l'hiver 2013, ainsi que de nouvelles constatations et recommandations résultant de nos travaux d'audit des exercices 2013-2014 et 2014-2015.

Il constitue une communication dérivée en application des Normes canadiennes d'audit découlant de l'audit des états financiers effectué selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada.

Le rapport entier est disponible au www.vgq.qc.ca.

Résultats de l'audit

Nous présentons ci-dessous les principaux constats que nous avons faits lors de l'audit du réseau de la santé et des services sociaux.

Les directives transmises par le MSSS pour encadrer le recensement des obligations contractuelles donnent trop de latitude aux établissements. Ces obligations présentées en note dans les états financiers consolidés du gouvernement aux 31 mars 2014 et 2015 sont surévaluées, car elles incluent, sans justificatif suffisant, des renouvellements d'ententes relatives aux ressources intermédiaires et de type familial qui offrent des services de soutien pour maintenir les usagers dans la communauté.

La comptabilisation des activités accessoires de recherche est inadéquate. Plusieurs établissements ne se conforment pas aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ce qui a pour effet de fausser le portrait de leurs états financiers concernant le traitement des revenus.

La Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux, en vigueur depuis plusieurs années, n'est toujours pas respectée par de nombreux établissements. Parmi les 180 établissements du réseau de la santé, 95 ont enregistré des déficits totalisant 117 millions de dollars pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015. Plus de la moitié de ces derniers présentaient un budget déficitaire dans leurs états financiers autorisés par leur conseil d'administration.

Les actifs composant le Dossier Santé Québec (DSQ), lesquels sont répartis et comptabilisés parmi plusieurs entités du réseau, ne favorisent pas une bonne gestion ni une reddition de comptes adéquate. Ces entités du réseau sont propriétaires d'actifs du DSQ et reçoivent le financement s'y rattachant, sans toutefois être nécessairement responsables de l'opération ou de la gestion de ceux-ci.

Recommandations

Le Vérificateur général a formulé des recommandations à l'intention du MSSS. Celles-ci sont présentées ci-contre.

L'entité auditée a eu l'occasion de transmettre ses commentaires, qui sont reproduits dans la section Commentaires de l'entité auditée.

Nous tenons à souligner qu'elle a adhéré à toutes les recommandations.

Les recommandations réitérées ci-dessous découlent de constats faits dans nos rapports antérieurs intitulés *Vérification de l'information financière et autres travaux connexes*. S'il y a lieu, nous décrivons dans les différentes sections du présent chapitre les actions que l'entité a entreprises pour donner suite à ces recommandations.

Recommandations réitérées au ministère

- 1** Modifier la réglementation en vigueur afin de préciser le mandat des auditeurs externes en lien avec les nouvelles Normes canadiennes d'audit.
- 2** Prendre les mesures requises afin que soient identifiés toutes les opérations et tous les soldes apparentés au 31 mars pour les éliminer lors de la consolidation des états financiers.
- 3** Confirmer au moment opportun le montant des subventions octroyées aux établissements afin que les revenus soient comptabilisés par ces derniers dans le bon exercice financier.
- 5** S'assurer que les activités de recherche menées par les établissements sont comptabilisées dans les rapports financiers annuels en conformité avec les normes établies.
- 6** Poursuivre ses efforts afin que les établissements publics du réseau de la santé et des services sociaux se conforment à la loi en maintenant l'équilibre budgétaire.
- 7** Prendre les mesures nécessaires afin que tous les intervenants impliqués déterminent de façon uniforme le respect de la *Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux*.
- 9** S'assurer que la propriété de tout système soit conférée à l'entité responsable de sa gestion et de son maintien : opérations, entretien, mise à jour, protection, etc., afin d'établir un lien entre les résultats financiers et la gouvernance de ces actifs.

Recommandations au ministère

- 4** Préciser ses directives, relativement à l'évaluation des obligations contractuelles envers les ressources intermédiaires et de type familial, à l'égard des renouvellements d'ententes.
 - 8** S'assurer que les établissements publics présentent dans leurs états financiers un budget approuvé par leur conseil d'administration dont les dépenses et les revenus sont en équilibre.
-

Faits saillants

Objectif des travaux

Chaque année et conformément à son mandat, le Vérificateur général du Québec procède à des travaux d'audit des états financiers de plusieurs entités du secteur public.

Le présent chapitre expose les opinions modifiées, les paragraphes d'observations, les cas de non-conformité ainsi que les recommandations y afférentes qui découlent de nos travaux de la dernière année et qui méritent d'être portés à l'attention de l'Assemblée nationale.

Ce chapitre constitue une communication dérivée en application des Normes canadiennes d'audit découlant de l'audit des états financiers effectué selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada.

Le rapport entier est disponible au www.vgq.qc.ca.

Résultats des audits

Nous présentons ci-dessous certains des principaux constats ressortant de nos travaux.

Réseau de la santé et des services sociaux et réseau de l'éducation. Nous avons recensé les opinions modifiées concernant la norme comptable sur les paiements de transfert. Celles-ci découlent, selon les auditeurs indépendants, d'une application inadéquate de cette norme.

Dans le réseau de la santé et des services sociaux, une réserve commune relative aux immeubles loués à la Société québécoise des infrastructures était inscrite dans le rapport de l'auditeur indépendant de 12 agences et de 103 établissements au 31 mars 2015. Le ministère ne leur a pas fourni l'information requise pour qu'ils puissent se conformer aux normes comptables. Par ailleurs, pour une quatrième année consécutive, il y a une croissance du nombre d'opinions modifiées dans ce réseau, ce qui s'avère préoccupant.

Quant au réseau de l'éducation, l'Université du Québec à Montréal a versé à des membres du personnel de direction des montants forfaitaires totalisant 403 296 dollars au cours de l'exercice clos le 30 avril 2015, ce qui n'était pas permis par la loi. Cette situation fait l'objet d'un paragraphe de non-conformité dans notre rapport de l'auditeur indépendant.

Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Au 31 décembre 2014, le Régime de retraite des maires et des conseillers des municipalités disposait d'un actif net disponible de 2,6 millions de dollars pour faire face à ses obligations, lesquelles représentaient 9,9 millions. L'actif du régime sera vraisemblablement épuisé en 2017, si aucun geste n'est posé. La loi sur ce régime ne précise pas qui assumera le paiement des prestations lorsque l'actif sera épuisé.

Fonds du développement économique. Au 31 mars 2015, le Fonds n'avait pas comptabilisé adéquatement la provision pour pertes relative aux prêts sous forme de contributions financières remboursables par redevances; cette provision était de 345 millions de dollars. De plus, nous n'avons pas été en mesure d'obtenir les éléments probants suffisants et appropriés pour déterminer de combien était surévaluée cette provision. Ainsi, une réserve a été formulée dans notre rapport de l'auditeur indépendant.

Recommandations

Le Vérificateur général a formulé des recommandations à l'intention des entités auditées et de l'entité visée. Celles-ci sont présentées intégralement ci-contre.

Les entités auditées et l'entité visée ont eu l'occasion de transmettre leurs commentaires, qui sont reproduits dans la section Commentaires de l'entité auditée ou dans la section Commentaires de l'entité visée.

Nous tenons à souligner qu'elles ont adhéré à toutes les recommandations.

Les recommandations réitérées ci-dessous découlent de constats faits dans nos rapports antérieurs intitulés *Vérification de l'information financière et autres travaux connexes*. S'il y a lieu, nous décrivons dans les différentes sections du présent chapitre les actions que les entités ont entreprises pour donner suite à ces recommandations.

Recommandations réitérées au ministère de la Santé et des Services sociaux

- 1 Fournir aux établissements [agences et établissements publics avant le 1^{er} avril 2015] toute l'information requise afin qu'ils puissent se conformer aux normes auxquelles ils sont assujettis pour la préparation de leurs états financiers.**
- 2 Effectuer un suivi auprès des entités du réseau de la santé et des services sociaux afin de s'assurer que celles-ci mettent en place les mesures appropriées pour régler les problèmes amenant des réserves dans les rapports des auditeurs.**

Recommandation réitérée à l'Agence du revenu du Québec

- 3 Respecter le délai légal de production des états financiers des biens non réclamés.**

Recommandation réitérée au Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec

- 4 Prendre les dispositions nécessaires afin de respecter l'article 57 de sa loi constitutive.**

Recommandation réitérée à l'Institut de la statistique du Québec

- 6 Prendre les mesures requises afin de respecter l'article 38 de sa loi constitutive.**

Recommandation au Fonds du développement économique

- 5 Établir adéquatement sa provision pour pertes relative aux prêts sous forme de contributions financières remboursables par redevances selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public en effectuant notamment les actions suivantes :**
 - revoir sa méthodologie en intégrant la notion d'actualisation afin d'évaluer adéquatement la valeur de recouvrement nette ;
 - obtenir des entreprises clientes des projections récentes des flux monétaires futurs relatifs aux redevances et les utiliser ;
 - valider le caractère raisonnable des hypothèses sous-jacentes aux projections établies par les entreprises clientes afin de bien évaluer les risques et documenter ce travail.

Recommandation à la Société nationale de l'amiante

- 7 Finaliser le processus de liquidation et de dissolution de la Société dans les plus courts délais.**
-

Faits saillants

Objectif des travaux

Le présent chapitre brosse le portrait :

- des recommandations contenues dans les rapports aux responsables de la gouvernance et à la direction que le Vérificateur général a produits du 1^{er} novembre 2014 au 31 octobre 2015 ;
- des recommandations qu'il a formulées aux entités de son champ de compétence et qui sont publiées dans son rapport à l'Assemblée nationale intitulé *Vérification de l'information financière et autres travaux connexes* (hiver 2015).

Ce chapitre constitue une communication dérivée en application des Normes canadiennes d'audit découlant de l'audit d'états financiers effectué selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada.

Le rapport entier est disponible au www.vgq.qc.ca.

Résultats des travaux

Nous présentons ci-dessous les principales observations que nous avons faites sur les recommandations figurant dans les rapports à l'Assemblée nationale et les rapports aux responsables de la gouvernance et à la direction.

Globalement, le taux d'application des recommandations a régressé en 2014-2015 passant de 65 % l'an dernier à 54 % en 2014-2015, alors qu'il était en progression au cours des 3 périodes précédentes. Malgré les mesures mises de l'avant par le Vérificateur général pour augmenter le taux d'application telles que la demande de plans d'action aux entités, l'envoi plus rapide des rapports après la fin de nos travaux et la présentation de nos constats aux responsables de la gouvernance, il reste encore des améliorations à obtenir. D'autres mesures devront donc être implantées dans les années à venir.

La majorité des recommandations formulées ou suivies en 2014-2015 concernent trois sujets. Les sujets problématiques sont : le processus de clôture et de préparation des états financiers, la gestion des droits et des profils d'accès et le respect des politiques, des directives et des procédures. Cette situation est similaire à celle de l'an dernier.

Le nombre total d'entités visées par nos recommandations est en hausse depuis 4 ans. Par contre, sur une note plus positive, notons que le nombre d'entités s'étant vu formuler de nouvelles recommandations est en baisse passant de 50 l'an dernier à 36 en 2014-2015.



Signification du logo

Un édifice bien reconnaissable, le parlement, où siège l'Assemblée nationale, autorité de qui le Vérificateur général tient sa mission et à qui il rend compte.

Trois traits dynamiques, illustrant à la fois :

- les trois types de vérifications réalisées par son personnel, à savoir la vérification financière, celle de la conformité avec les lois, les règlements, les politiques et les directives ainsi que la vérification de l'optimisation des ressources ;
- les trois éléments qui sont examinés lors des travaux en matière d'optimisation des ressources : l'économie, l'efficacité et l'efficacité ;
- les trois domaines – social, économique et environnemental – liés aux enjeux concernant le développement durable.

Véritable signe distinctif, le logo du Vérificateur général illustre bien que cette institution, en constante évolution, vise à seconder les élus dans leur volonté d'assurer la saine gestion des fonds publics, au bénéfice des citoyennes et citoyens du Québec.

Cette publication
est rédigée par le



Québec

750, boulevard Charest Est, bureau 300
Québec (Québec) G1K 9J6
Tél.: 418 691-5900 • Téléc.: 418 644-4460

Montréal

770, rue Sherbrooke Ouest, bureau 1910
Montréal (Québec) H3A 1G1
Tél.: 514 873-4184 • Téléc.: 514 873-7665

Internet

Courriel : verificateur.general@vgq.qc.ca
Site Web : <http://www.vgq.qc.ca>

Le rapport est disponible dans notre site Web.

Protection des droits de propriété intellectuelle du Vérificateur général du Québec

Quiconque peut, sans autorisation ni frais, mais à la condition de mentionner la source, reproduire sous quelque support des extraits tirés de ce document, sauf s'il le fait à des fins de commercialisation. Dans ce cas, une autorisation préalable doit être obtenue auprès du Vérificateur général.

Dépôt légal – 2016

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

